

## XXXVIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)

-----

### RÉSOLUTION SUR LA SITUATION DES INSTITUTIONS, DE LA JUSTICE ET DU BARREAU EN HAÏTI

-----

#### **La Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune, réunie à Niamey au Niger, pour son 36ème Congrès, du 7 au 9 décembre 2022,**

EXPRIME sa plus profonde préoccupation par rapport à l'effondrement des institutions démocratiques haïtiennes. Aucune élection n'ayant été organisée depuis plus de sept ans, le pays ne compte plus d'autorités légitimes à la tête des pouvoirs législatifs et exécutifs, sur le plan national comme local. Le pouvoir judiciaire est lui-même dysfonctionnel depuis la mort du Président de la Cour de Cassation et la fin de mandat de 9 magistrats sur 12, sans compter les nombreux problèmes qui affectent le fonctionnement général de la justice ;

CONSTATE avec consternation l'aggravation accélérée de la situation sécuritaire avec le renforcement et la fédération de gangs armés qui agissent aujourd'hui dans une quasi-totale impunité et commettent des violations massives des droits humains ;

REGRETTE que la justice ne soit pas au rendez-vous, au contraire. Aucune assise criminelle n'a été organisée dans la juridiction de Port-au-Prince depuis 2018. Le Palais de la justice de la capitale a été envahi par les bandits armés en juin 2022, et n'a jusqu'à présent pas été relocalisé. Le scénario s'est renouvelé dans la juridiction de Croix-des-Bouquets, et plus récemment, dans celle des Gonaïves, où les locaux du Barreau ont eux-mêmes été saccagés. La situation dans les prisons ne cesse de s'aggraver, avec récemment des dizaines de détenus décédés pour des raisons humanitaires ;

S'INQUIETE des attaques qui ont visé tout particulièrement les avocats. Plusieurs d'entre eux ont été kidnappés, tués, parfois en lien direct avec l'exercice de leur profession. En 28 mois, aucun suivi réel n'a été donné sur le dossier de l'assassinat de l'ancien Bâtonnier de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval.

Dans ce contexte, la CIB,

EXPRIME SON INQUIETUDE par rapport aux violations répétées des garanties judiciaires accordées aux avocats dans l'exercice de leur profession. Cela fait 5 mois que le secrétaire général de la Fédération des Barreaux d'Haïti et secrétaire de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Robenson Pierre-Louis, est arbitrairement détenu, en violation flagrante de la loi.

DENONCE la captation par l'exécutif du système national d'assistance placé sous le contrôle direct du Ministère de la justice, en contournant le haut Conseil prévu par la loi pour diriger cette institution.

INVITE les institutions internationales et les différents bailleurs de fonds à lier leur appui et leur soutien au respect des garanties prévues par la loi pour assurer l'indépendance et la transparence de cette institution fondamentale pour contribuer au renforcement de l'Etat de droit.